



## **INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DE MONSIEUR AYMERIC LE CHATELIER, DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 AU 30 JUIN 2020**

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, IPSEN rend public les éléments de rémunération de Monsieur Aymeric Le CHATELIER, Directeur Général par intérim du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020, à la suite de la réunion du Conseil d'administration du 10 février 2021.

### **Fixation de la rémunération variable d'Aymeric Le CHATELIER (*Short Term Incentives* ou « STI »)**

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration avait décidé de fixer une rémunération variable annuelle cible de 450 000 euros bruts pouvant varier dans une fourchette allant de 0 à 200 % (soit de 0 à 900 000 euros) sur la base des critères de performance quantifiables et qualitatifs suivants : les deux tiers de ce montant cible reposent sur des critères quantifiables de pondération équivalente basés sur l'atteinte de niveaux de chiffre d'affaires consolidé, de résultat opérationnel des activités, de bénéfice net dilué par action et de flux de trésorerie; le solde repose sur des critères qualitatifs d'ordre managérial, stratégique et de Responsabilité Sociale (RSE). Le détail des critères qualitatifs et le niveau d'atteinte attendu des critères de performance n'ont pas été rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Le Conseil d'administration du 10 février 2021 sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le niveau d'atteinte des critères de performance et a arrêté le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2020 à 281 250 euros, calculée *pro rata temporis* en tenant compte de la durée du mandat social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020.

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle sera conditionné à l'approbation de la résolution relative aux éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à l'intéressé qui sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2021.

Les pratiques de gouvernance d'Ipsen et l'ensemble des éléments constituant la rémunération d'Aymeric Le CHATELIER, Directeur général par intérim du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020, seront détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice 2020.

La présente information est établie et mise en ligne sur le site d'Ipsen ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)) en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.